

SEANCE DU 10 novembre 2020

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt le 10 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame DESVIGNES Angélique, Maire.

**PRESENTS** : Mme DESVIGNES Angélique, M LECOINTRE Christian, M GIROUARD Germain, M REIGNIER Rémy, M BARANGER Florent, M DROMARD Michel, M TURPAULT Bernard, MME PAIN Francine, M AUGERON Grégoire, M BIGOT Pierre, M LANDRY Laurent

**ABSENTS** : néant

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LANDRY Laurent

**DATE DE CONVOCATION** : le 6 novembre 2020

**COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE** : 30 novembre 2020

Madame Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mr Germain GIROUARD est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**1- Approbation du compte rendu du 12 octobre 2020**

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12 août est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents.

**2- Création d'une Commission d'aménagement et de gestion du cimetière communal**

Sur proposition de Madame le maire, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle commission dite « d'aménagement et de gestion du cimetière communal ».

Après en avoir délibéré, elle est ainsi constituée :

- Germain GIROUARD,
- Bernard TURPAULT,
- Florent BARANGER,
- Laurent LANDRY.

**3- Création Commission Appel d'Offre**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer une commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411.5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du **Maire**, président, **3 membre titulaire et 3 membre suppléant** élu au sein du conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Est élu suppléant du Président :

- Florent BARANGER

Sont élus à l'unanimité membres titulaires :

- Germain GIROUARD, Grégoire AUGERON, Bernard TURPAULT

Sont élus à l'unanimité membres suppléants :

- Christian LECOINTRE, Laurent LANDRY, Rémy REIGNIER

#### . 4- Création Commission Déchets

Sur proposition de Madame le maire, l'équipe municipale a décidé de créer une nouvelle commission dite « Déchet Ménager».

Après en avoir délibéré, elle est ainsi constituée :

- Rémy REIGNIER
- Bernard TURPAULT

#### . 5- Révision des Contrat Assurances

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la Commune est assurée actuellement Chez la SMACL. Il s'avère que peu de remboursements suite aux différents sinistres depuis 3 ans ainsi que la lenteur des services est constatés. Tarif annuel : 3343€

Il a été contacté deux compagnies : MAIF et la SMACL afin de réviser les contrats.

**SMACL** Biens, Responsabilités, Assurances Juridiques, Mission Collaborateur, Assurances Véhicules : TOTAL 2812.90€

**MACIF** Biens, Responsabilités, Assurances Juridiques, Mission Collaborateur, Assurances Véhicules : TOTAL 3006.99€

Après en avoir délibéré les membres du Conseil décident de retenir la MAIF pour 3006.99€ annuel sans franchises pour 2021.

#### . 6- Informations et Questions divers

##### ***Déploiement de l'application Intramuros.***

Madame le Maire présente l'application Intramuros mise en place par la Communauté de Communes du Thouarsais. L'application permet d'être **informé**, **alerté** et de **participer** à la vie locale. Elle permet de recevoir des alertes de la commune, directement sur son smartphone. On peut aussi accéder au **journal** de la commune, aux événements du **bassin de vie** et aux points d'intérêt **touristiques**. Elle regroupe les **services** suivants: l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces. Elle est déjà active.

***Le 11 novembre.*** En raison du confinement, la commémoration du 11 novembre n'aura pas lieu. Une jardinière sera déposée par Madame le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint en présence de Monsieur Métais Guy.

***Le téléthon.*** Une urne est déposée à la Mairie du 30/11 au 05/12/2020.

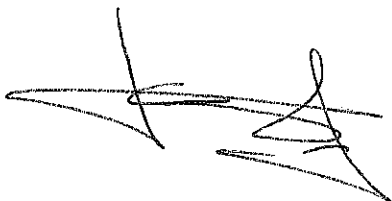
**Édition d'un journal communal** : la commission Communication se réunit le 25/11 pour sa réalisation et distribution fin décembre 2020.

**Noël des enfants** : des surprises seront distribuées en remplacement du goûter de Noël et cadeaux distribués aux enfants. Les bénévoles qui ont confectionnés les masques pour les habitants seront aussi remerciés.

**Le nouveau logiciel COSOLUS** approuvé par le conseil municipal en date du 23/09/2019 rentre en vigueur au 01/01/2021 en remplacement de CEGID qui fonctionne avec le Centre de Gestion des Deux Sèvres. Une clé USB avec les codes de dématérialisation réceptionnée début mai 2020 doit être recommandée au nom de Madame le Maire car nominative. Coût 300€ TTC.

Vu pour être affiché: le 30/11/2020, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire,



Le Maire,

